



Dimanche 31 Mai 2020

à 11h00

**Compte-rendu du Conseil
Municipal**

L'an deux mil dix-vingt, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni à l'Espace Culturel du Couzzy, en raison des conditions sanitaires, après convocation légale d'un jour franc pour une délibération urgente, sous la présidence de Monsieur Philippe JANICOT, Maire.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
BEAUGERIE Delphine	X		
BIAD Brahim		X	TOURNIEROUX VINCENT
BOUCHON Véronique	X		
BOURDOLLE Philippe		X	ASTIER MARTINE
BOURGEOIS Annick	X		
BRAILLON Eliane	X		
COQUEL Laure	X		
DEBAYLE Michèle		X	ZBORALA BERNARD
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal	X		
HAY Salomé	X		
JANICOT Philippe	X		
LARROQUE Joël	X		
MOUMIN Manon		X	
MOREAU Aurore	11h05		
NARAIN Gino		X	DOUDARD CHRISTIAN
SAUVAGNAC Bernard	X		
TOUNIEROUX Vincent	X		
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. Thierry VALDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour du Conseil Municipal du 31 mai 2020

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

1. Adoption d'une convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

Arrivée de Mme Aurore MOREAU à 11h05.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Martine ASTIER souhaite que 2 phrases soient modifiées dans le PV précédent sur 2 de ses interventions orales, M. JANICOT lui répond qu'elles le seront.

Les 5 élus de la minorité ne valident pas le calcul des membres titulaires désignés au Conseil Municipal précédent pour la commission CAO (Commission d'Appels d'Offres).

Ils souhaitent que la désignation des membres soit revue et qu'elle intègre au moins un élu de la minorité.

VOTE 22	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Abstentions : Martine ASTIER, Philippe BOURDOLLE, Michèle DEBAYLE, Pascal EJNER, Bernard ZBORALA

L'équipe minoritaire fait part de ses interrogations sur :

- les diplômes nécessaires du personnel encadrant pour les ateliers, notamment dans les associations ;
- l'arrivée tardive de cette convention à un mois de la fin de l'année scolaire ;
- la mise en place d'un tel système par l'éducation nationale;
- les modalités de sollicitation des associations.

M. Le Maire rappelle que cette convention ne vient que valoriser financièrement et humainement le travail déjà accompli actuellement par des encadrants de qualité.

1. ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITÉ SCOLAIRE ET A LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un dispositif mis en place par l'Education Nationale afin d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19.

Ce dispositif est soumis à l'adoption d'une convention entre le directeur d'académie et Le Maire de la commune.

La convention reprend les obligations de chacune des parties afin d'établir les bases du partenariat ainsi que les activités (sportives, artistiques, culturelles...) pouvant être proposées aux enfants.

Ce dispositif est dédommagé par l'Etat avec un tarif fixe par jour pour un groupe de 15 élèves maximum. La convention est établie jusqu'à la fin de l'année scolaire soit jusqu'au 3 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser M. Le Maire à signer la convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer d'éventuels avenants à cette convention**

VOTE 22	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 3
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Abstentions : Pascal EJNER, Martine ASTIER, Philippe BOURDOLLE

INFORMATIONS

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 juin à 18h30

Levée de séance à 11h25

Le Maire,
Philippe JANICOT